

Comité permanent pour l'égalité

À l'occasion de sa dernière réunion, tenue les 2 et 3 juin 2014, le Comité permanent pour l'égalité du CSEE a élaboré une série de recommandations qui seront soumises à l'approbation du Comité du CSEE en Octobre. Les actions recommandées visent à identifier et à renforcer les compétences nécessaires aux enseignants pour faire face à la diversité, à l'insertion des migrants dans l'éducation et à aider le personnel de l'enseignement travaillant avec des élèves/étudiant(e)s présentant des handicaps et des besoins spéciaux. Toute une série de questions relatives à l'égalité ont été abordées à l'occasion de cette réunion. S'il est vrai que l'égalité des genres figure toujours parmi les priorités,

il n'en reste pas moins que la situation actuelle en Europe met en évidence la nécessité pour les syndicats d'enseignants de discuter de compétences d'enseignement incluant une meilleure compréhension de la notion d'égalité. Dans de nombreux pays, la société évolue et se diversifie en termes de statuts et de revenus. Les élections européennes ont notamment rendu visible la montée des partis politiques de droite et des groupes extrémistes. Dans son discours d'ouverture, Martin Rømer, Directeur européen du CSEE, a mis en exergue la responsabilité des enseignants dans le combat pour une évolution démocratique de l'Europe et pour assurer l'accès à une éducation publique gratuite pour tous.



La réunion, intitulée « Intégration de la diversité et lutte contre les inégalités », a accueilli trois intervenants dont les précieuses contributions ont inspiré des discussions dans trois groupes de travail. Dan Taubman, représentant du CSEE au sein de divers groupes de travail de la Commission européenne et membre senior du syndicat University and Colleges Union (UCU, Royaume-Uni) a mis en évidence les connaissances, les compétences, les valeurs, la compréhension et l'attitude que les enseignants devaient avoir en vue d'aborder la diversité dans le cadre de leur travail. Ces compétences sont à acquérir en partie lors de la formation initiale des enseignants, mais également tout au long du développement professionnel et par le biais d'encadrements et d'équipes de soutien ; ces éléments sont essentiels pour devenir un bon enseignant. Les syndicats d'enseignants doivent

mettre l'égalité et la diversité à l'ordre du jour de leurs négociations. Ils devraient, par exemple, orienter leurs négociations vers un recrutement et des processus de sélection équitables afin de s'assurer que davantage d'enseignants proviennent de milieux diversifiés. Rubina Boasman, consultante indépendante en performances sociales/ gestion du développement mondial (Pays-Bas), a, quant à elle, mis l'accent sur la nécessité pour les enseignants de réaliser le rôle crucial qu'ils avaient à jouer. La promotion de l'égalité implique un changement des mentalités et dépasse les frontières du programme scolaire. L'éducation permet d'offrir un meilleur avenir aux enfants, les échecs découlent dès lors sur des occasions manquées pour la société. Francisca L. Castro, membre du Comité régional de l'IE dans la région Asie-Pacifique, a, pour sa part, déclaré qu'il était indispensable que les syndicats soient à l'écoute des problèmes d'égalité rencontrés au sein de leurs communautés. Les enseignants doivent se demander à qui profite leur travail. Dans la région Asie-Pacifique, l'inégalité est étroitement liée à la diversité culturelle dans la région. Les garçons sont plus nombreux que les filles sur les bancs de l'école et la pauvreté ainsi que le manque d'infrastructures forcent un tiers des enfants à travailler plutôt que d'aller à l'école. Le secteur de l'éducation doit se pencher sur ces problématiques et les enseignants doivent calquer leurs combats sur ceux des opprimés.

Les syndicats d'enseignants en Europe et aux États-Unis appellent les Présidents à protéger l'éducation de qualité dans le cadre du Partenariat Transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP)

Une lettre conjointe signée par l'Internationale de l'Éducation, le CSEE, AFT et NEA appelle le Président des États-Unis et le Président de la Commission européenne à protéger l'éducation de qualité dans le cadre du Partenariat Transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP).

Cette lettre présente les préoccupations communes relatives à l'introduction d'un apprentissage pour adultes et « d'autres services éducatifs » « privés » dans le champ d'application de l'accord, intégration qui pourrait grandement porter

Par ailleurs, la lettre conjointe souligne la nécessité pour certains pays de conserver une certaine autorité afin de fournir de la meilleure manière qui soit les biens publics tels que l'éducation ; c'est pourquoi les syndicats d'enseignants craignent que cette intégration des services éducatifs dans le TTIP ne compromette le processus de prise de décision démocratique.

Cliquez ici pour lire la lettre.

Lire la lettre [>>>](#)



Appel d'action urgente pour la Serbie, la Croatie et la Bosnie-Herzégovine

L'IE a appelé toutes ses affiliés à apporter leur soutien aux organisations membres en Serbie, Croatie et Bosnie-Herzégovine, où les inondations les plus graves depuis 120 ans ont touché la région. L'IE et le CSEE souhaitent exprimer leur solidarité avec les collègues en Serbie, Croatie et Bosnie-Herzégovine et demandent aux organisations membres d'Europe et du monde entier de se joindre aux efforts de reconstruction en faisant une donation à travers le Fond de solidarité.



Lire la lettre [>>>](#)

103e session de la Conférence internationale du travail

Du 28 mai au 12 juin 2014, des représentants de gouvernements, d'organisations d'employeurs et de travailleurs se réunissent à Genève dans le cadre du dialogue tripartite en vue de discuter de la mise en œuvre des normes internationales du travail et des problèmes liés à l'emploi. La délégation de l'IE/CSEE suit de près les questions concernant ses organisations membres, le dialogue social et les négociations collectives dans le secteur de l'éducation.



Au sein de l'Europe, les cas abordés, entre autres, sont : celui de la Grèce, concernant sa réglementation en matière de sécurité sociale, celui de la Croatie, concernant la liberté d'association et le droit de grève, et celui du Portugal, concernant les réformes dans l'emploi.

Pour suivre la conférence et obtenir des détails concernant les discussions, veuillez vous rendre à l'adresse suivante : <http://www.ilo.org/ilc/ILCSessions/103/lang--fr/index.htm>